



MAIRIE D'AQUIN

AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT

Par la présente,

Vu la lettre de demande d'enregistrement de la Fondation Aquin Solidarité d'Aquin "FAS" adressée à la Mairie d'Aquin en date du 12 février 2008. Vu l'acte constitutif. Vu toutes les autres pièces du dossier.

L'Administration Communale d'Aquin autorise la fondation Aquin solidarité ayant pour sigle FAS représentés par les noms suivants :

André Magali COMEAU DENIS identifié au No :07-10-99-1960-10-00048, Président

Patrick ANGLADE identifié au No :003-081-992-4, Vice Président

Marguerite RIGAUD identifié au No : 003-148-512-4, Secrétaire

Marie Nancy COMEAU identifié au No :003-116-787-4, Trésorière

Margarette Clermont GRAHAM identifié au No : 003-024-783-9, Conseillère

A entreprendre ses activités de développement dans la Commune d'Aquin.

Elle est enregistré dans le registre de la Mairie d'Aquin destiné à cet effet.

En foi de quoi, cette présente lui est délivré en toutes fins utiles.

Fait à la Mairie d'Aquin ce Mardi 12 février 2008, An 205^{ème} de l'Indépendance.



Montélus **CONSTANT**
Maire Principal

Jeux M^{lle} Huilolio 130510
Case 110 du Registre J.C No 20
des Actes Civils
Perçu Droit Fixe Deux Profco
" " Proportionnel Deux Profco
" " Visa Timbre Deux Profco
DIR. REGIONAL DE L'ENREGISTREMENT

T3 _____ une Profco
D. 30 _____ Deux Profco

